

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE SERIGNAC  
46700

LOT

Date : 16/06/2015

Séance du 16/06/2015

Numéro : 3

L'an deux mille quinze

et le Seize juin

à 20 H 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **MOURGUES Joël, Maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	09

Présents :

AUBER Cécile, BONAFoux Pierre, VIGOUROUX Olivier, CANDELON Jean-Claude, GIRAUDEAU Evelyne, VILLAIN Liliane, VAN GILS Yan, ROUQUIE Jean-Baptiste.

Absents excusés :

NOUBEL Jean-Luc, MOUNEY Christophe.

Date de la convocation
12/06/2015

Date d'affichage



Secrétaire(s) : GIRAUDEAU Evelyne

Objet de la Délibération

Donation à la Commune de SERIGNAC.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 25 juin 2015

et publication,

du 30 juin 2015

ou notification

du

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite au décès de Mademoiselle Marguerite MARADENNE le 18 mai 2015, le Notaire en charge du testament nous a communiqué une succession largement bénéficiaire.

Monsieur le Maire poursuit par un état des forces et charges de la succession, et annonce qu'aucune disposition n'a été énoncée par le donateur.

C'est au Conseil Municipal qu'il appartient de statuer sur l'acceptation de la donation.

Par : 09 voix pour  
00 abstention  
00 contre

Le Conseil Municipal accepte la donation de Mademoiselle Marguerite MARADENNE et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié. Monsieur le Maire fait part à l'assemblée et au nom de la Commune de sa reconnaissance envers Mademoiselle Marguerite MARADENNE ; Il précise par ailleurs qu'il sera fait un inventaire du mobilier de la maison, en sa présence et en présence du Notaire et d'une personne désignée d'un commun accord.

Le Maire



Joël MOURGUES

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à SERIGNAC le 22/06/2015

Le Maire,



